



"La pension, tout le monde en rêve !"

Et vous pouvez la demander via mypension.be

(communiqué de presse du 18 octobre 2023)

Grâce à l'intégration de la demande de pension dans mypension.be, vous pouvez y planifier votre pension et y suivre votre dossier de A à Z. La demande de pension peut se faire rapidement et facilement en 5 étapes consécutives.

Via une campagne de communication nationale, nous incitons les citoyens à consulter mypension.be dès qu'ils commencent à rêver de leur pension. Parce que, après tout, la pension, tout le monde en rêve, n'est-ce pas ?

Une bonne préparation, c'est la clé de la réussite !

Vous rêvez déjà de votre pension ? Alors, commencez à préparer votre demande :

1. **Vérifiez régulièrement votre carrière** dans la rubrique "Ma carrière pension" sur mypension.be et signalez les périodes manquantes le plus rapidement possible ;
2. **Jouez avec vos options.** Découvrez votre date de pension et son montant dans la rubrique "Planifier ma pension" et faites des simulations pour déterminer l'impact sur votre pension, par exemple en saisissant une autre date de pension.
3. **Demandez votre pension !** Simple et rapide, en seulement 5 étapes.
En annexe, vous trouverez un aperçu schématique de la demande de pension.
[Le tutoriel](#) et [le flyer](#) fournissent également un aperçu clair de toutes les étapes.

«Grâce à la nouvelle fonctionnalité d'introduction d'une demande de pension, les citoyens bénéficieront d'un accompagnement tout au long du processus. La convivialité de l'application et son accessibilité étaient au coeur du projet. C'est évidemment indispensable car le futur pensionné se retrouve confronté à un nouvel univers qui lui est totalement inconnu. mypension.be constitue dès lors dans ce contexte un outil essentiel, une boussole pour aider les citoyens à franchir cette étape en toute sérénité. »

Karine Lalieux, Ministre des Pensions

La pension, tout le monde en rêve !

Voilà le message central de la campagne à grande échelle que nous lançons aujourd'hui. Nous avons consciemment choisi une approche positive, car la pension est une étape importante de la vie pour beaucoup d'entre vous. **mypension.be** vous apporte des explications dans un langage clair et vous aide à prendre des décisions réfléchies en toute sécurité. Nous veillons ainsi à ce que la transition vers cette nouvelle phase de votre vie se déroule le mieux possible.

Parce que la demande de pension constitue la dernière partie d'un processus de planification qui commence beaucoup plus tôt, le message de la campagne va plus loin que la simple demande de pension. Nous vous invitons à commencer à planifier votre pension à temps – pourquoi pas dès aujourd'hui et pour cela, il n'y a pas de meilleur point de départ que **mypension.be**.

La campagne nationale de communication comprend, entre autres :

- ✓ un **spot vidéo** et un **spot radio** ludiques qui seront diffusés sur les chaînes publiques dans les prochaines semaines en tant que message d'intérêt général ;
- ✓ une campagne sur les **réseaux sociaux** avec des publications hebdomadaires qui mettent chacune l'accent sur l'un des avantages de **mypension.be** ;

Nous mettons le matériel de campagne à disposition via nos propres canaux, mais également via les communes et CPAS, les syndicats et les caisses d'assurance maladie. Les professionnels dans le domaine de la pension peuvent ainsi contribuer à motiver les citoyens à découvrir les avantages de **mypension.be**.

Personne sur la touche

Beaucoup d'entre vous ont déjà trouvé le chemin vers **mypension.be**, mais cela ne veut pas dire que nous oublions la fracture numérique. En tant que Service Pensions, nous nous focalisons principalement sur :

- ✓ le **soutien de nos propres consultants pension** : les premiers consultants pension du Service Pensions ont réalisé avec succès le processus Connectoo du SPF BOSA. Tous nos autres consultants pension suivront le processus au cours des 2 prochaines années. Cette formation doit les aider à mieux orienter les citoyens dans le domaine du numérique.
- ✓ le **mandat numérique** sur **mypension.be** pour les citoyens et les professionnels :
 - Les **citoyens** peuvent déjà demander l'accès au dossier de pension en ligne d'un proche ou donner accès à leur dossier à une personne de confiance pour gérer leur administration.
 - En collaboration avec d'autres institutions de sécurité sociale, nous étudions actuellement la possibilité d'étendre ce système de mandat afin que les **professionnels** du domaine puissent également aider les citoyens – facilement et en toute sécurité – au sujet de leur pension.

Enfin, le Service Pensions reste disponible via le numéro spécial Pension 1765, sur rendez-vous dans les Pointpensions, par courrier et par e-mail.

Annexes :

La demande de pension en 5 étapes

1 Conditions pour votre demande.



Les pensions pour lesquelles vous pouvez faire une demande sont indiquées en gras.

2 Choisissez votre date de pension.



La date légale de votre pension et, le cas échéant, la date la plus proche à laquelle vous avez le droit de prendre votre pension sont indiquées sur l'écran. Bien entendu, vous pouvez décider de choisir une autre date de pension.

3 Communiquez votre numéro de compte.



Vous avez une pension complémentaire ? Alors, vous pouvez choisir de transmettre automatiquement votre numéro de compte à votre assurance ou à votre fonds de pension. De cette façon, vous devez fournir votre numéro de compte une seule fois.

4 Communiquez vos données de contact.



- Vous avez enregistré votre adresse e-mail ? Alors, vous recevrez une confirmation de votre demande par e-mail.
- Vous recevrez également un e-mail pour confirmer que vous souhaitez devenir client numérique. À partir de ce moment, vous recevrez un message dans votre boîte mail chaque fois qu'une nouvelle communication sera disponible sur mypension.be.

5 Vérifiez votre demande et confirmez.



- Nous commençons à examiner la demande.
- Normalement, le citoyen reçoit notre décision dans un délai de 4 mois. Dans certains cas, cela peut prendre plus de temps (carrière mixte, carrière à l'étranger, etc.).

Quand une demande de pension est-elle nécessaire ?

Dans certains cas, les institutions de pension examinent automatiquement si vous avez droit à une pension. Le [site Web du Service Pensions](#) donne un aperçu des cas dans lesquels une demande est nécessaire ou pas. Si l'examen de votre pension a commencé automatiquement, vous le verrez sur [mypension.be](#).

Campagne médiatique (liens)

- [Spot vidéo](#)
- [Spot radio](#)

Chiffres mandats numériques

Entre l'introduction (novembre 2022) du système de mandats numériques pour [mypension.be](#) et la mi-octobre (13.10.2023), un total de **3 161 mandats numériques** ont été créés.

Vous pouvez donner plusieurs mandats pour recevoir de l'aide dans la gestion de votre pension sur [mypension.be](#). À l'inverse, vous pouvez également recevoir plusieurs mandats pour aider différents citoyens dans [mypension.be](#).

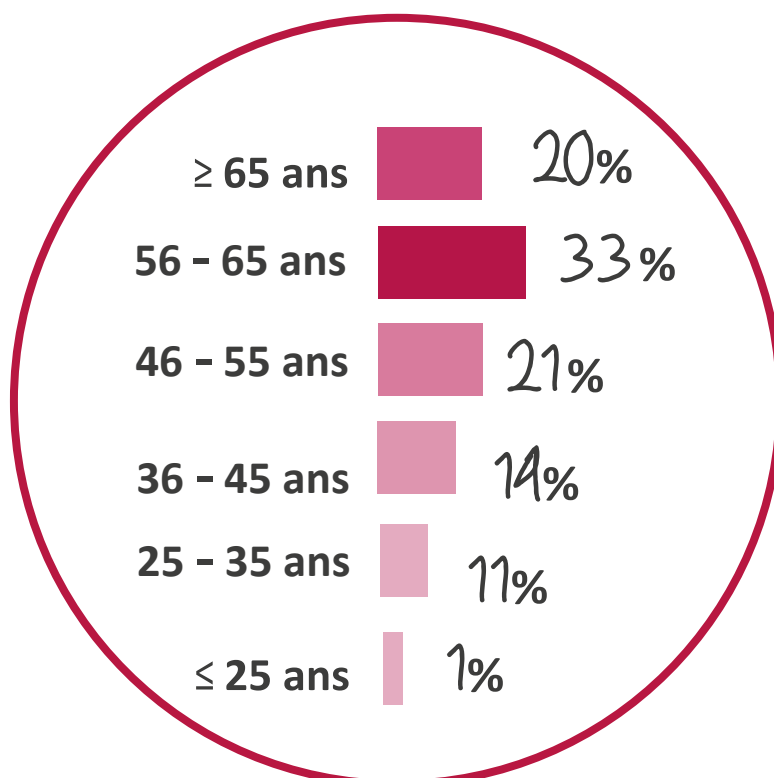
Fin août, il y avait **2 028 mandats actifs**.

Pour information : tant le mandant que le mandataire peuvent arrêter le mandat numérique à tout moment.

Visiteurs uniques [mypension.be](#) et répartition par tranche d'âge

En 2022, il y a eu 2 829 163 visiteurs uniques sur [mypension.be](#).

En 2023, 2 726 410 visiteurs uniques ont à ce jour déjà consulté [mypension.be](#).



Annexe : Profil de l'utilisateur de mypension.be en 2022

Note : les totaux peuvent différer légèrement car certaines données ne sont pas connues pour certains visiteurs. Afin de calculer la portée dans un groupe de la population, nous comparons les visiteurs dans ce groupe de la population avec la proportion au sein de la population belge globale (chiffres provenant de Statbel).

L'âge

La portée de mypension.be augmente avec l'âge jusqu'au groupe d'âge de 65 ans. Dans la tranche d'âge des 56-65 ans, la portée de mypension.be culmine à pas moins de 60 % de la population. **Dans la catégorie des 25-35 ans, la portée est déjà de 21 %. Ainsi : 1 jeune adulte sur 5 âgé de 25 à 35 ans aura visité mypension.be au moins une fois en 2022.**

Un quart de tous les visiteurs de mypension.be a moins de 45 ans (27 %).

Tranche d'âge	Utilisateurs uniques	Pourcentage	Population	Portée
<25	28 365	1 %	3 245 991	0,87 %
25-35	335 461	11,86 %	1 640 744	20,45 %
36-45	403 667	14,27 %	1 449 926	26,91 %
46-55	577 452	20,41 %	1 538 021	37,55 %
56-65	897 999	31,74 %	1 526 841	58,81 %
>65	586 219	20,72 %	2 132 485	27,49 %
Total	2 829 163	100 %	11 548 008	24,42 %

Groupe cible par rapport au processus pension

La plupart des visiteurs de mypension.be ne sont pas encore pensionnés (71 %). La plus grande portée se trouve dans le groupe qui a une demande en cours de traitement (69 %).

Groupe cible sur la base du processus de pension	Utilisateurs uniques	Pourcentage	Population	Portée
Pas pensionné	2 004 455	70,85 %	8 528 426	23,50 %
Demande en cours	44 505	1,57 %	64 967	68,50 %
Droits en paiement				
Pension de retraite/Grapa	723 487	25,57 %	2 456 287	29,45 %
Pension (pas de retraite)	43 310	1,53 %	211 633	20,46 %
Autre droit (pas de pension)	13 406	0,47 %	21 908	61,19 %
Total	2 829 163	100 %	11 283 221	25,07 %

La carrière

La répartition des utilisateurs de my**pension**.be selon leur carrière reflète la proportion dans la population : le plus grand groupe a uniquement une carrière comme salarié, une grande proportion a une carrière mixte.

Carrière pension	Utilisateurs uniques	Pourcentage
Salarié	1 272 064	45,28 %
Salarié + indépendant	797 582	28,39 %
Salarié + Fonctionnaire	482 249	17,16 %
Indépendant	31 360	1,12 %
Fonctionnaire	8 957	0,32 %
Indépendant + Fonctionnaire	1 777	0,06 %
Salarié + Indépendant + Fonctionnaire	215 561	7,67 %
Total	2 809 550	100 %